

Google protège Chrome contre le téléchargement de logiciels indésirables

Nouvelle vague d'annonces autour du navigateur web Chrome de Google. La firme l'utilise aujourd'hui comme cheval de bataille **contre les sites diffusant des logiciels indésirables** et dangereux pour les internautes (virus, chevaux de Troie, systèmes publicitaires, etc.).

Chrome proposait déjà une liste des logiciels indésirables, et prévenait les utilisateurs lors de leur téléchargement. Il va maintenant plus loin, **en affichant une alerte** dès que l'internaute se rendra sur un site diffusant de tels logiciels. Les résultats de Google Search signaleront également de tels sites. L'objectif est ici d'agir le plus tôt possible afin que les internautes ne se rendent même pas sur les sites web diffusant des applications indésirables.

Les éditeurs proposant de tels sites commencent également **à être écartés du programme AdSense** (Google Ads). De quoi couper l'herbe sous le pied, et une partie des sources de financement, de ces sites mafieux.

Attention aux faux positifs

Reste que ces actions pourraient avoir un impact négatif sur certains sites légitimes, si les algorithmes utilisés par les robots de Google venaient à se tromper. La firme conseille donc aux webmasters de s'inscrire sur les [Google Webmaster Tools](#). En cas de blocage d'un de leurs sites web, ces derniers seront alors directement avertis.

À lire aussi :

[Chrome utilisé par un internaute sur deux en janvier 2015](#)

[Mise à jour de sécurité pour le navigateur web Chrome](#)

[Correctifs de sécurité en pagaille pour Google Chrome 40](#)